



Anti-pub : le tribunal relaxe les « Déboulonneurs »

6-4-2010

Posté par Novopress dans France, Société le 6 avril 2010 |

2

tweets



06/04/2010 - 13h40

PARIS (NOVOpress) - C'est une première nouvelle positive dans la lutte contre l'imposition publicitaire.

Des membres du collectif anti-publicité des « Déboulonneurs », poursuivis pour avoir « barbouillé » des panneaux publicitaires, ont été relaxés vendredi par le tribunal correctionnel de Paris au nom de la « liberté d'expression ».

Cette décision, sil elle était confirmée par les plus hautes juridictions, représenterait une avancée très importante pour les militants politiques jusque-là accablés d'amendes et de condamnations à la moindre atteinte à la sacro-sainte « publicité » occupant l'espace public.

Le tribunal a considéré qu'en apposant leurs « messages » sur les panneaux commerciaux, les militants n'ont pas commis de « dégradation », mais ont exercé leur « liberté d'expression » qui « ne saurait constituer une infraction ». Le parquet n'a pas fait savoir immédiatement s'il comptait faire appel.

Les « Déboulonneurs » affirment que plus d'un tiers du million de panneaux publicitaires implantés sur le territoire sont illégaux, contrevenant à la loi de 1979.